

Compte-rendu de la réunion du conseil de quartier Bellerie

09 septembre 2019, 20 h 30 à la maison des jeunes

1° Présentation individuelle des personnes présentes,

Référent : Eric Villemagne ; co-référente: Catherine Gaultier

Eric Villemagne précise qu'il est présent en tant que référent et non en tant que conseiller municipal.

2° Point sur la charte de déontologie :

Les mots clés sont "engagement des participants, sérénité, intelligence collective, intérêt général, écoute et observation, force de proposition".

La démarche concerne tous les quartiers.

L'esprit positif et la bienveillance sont à privilégier.

Trois séances par an sont prévues en autonomie de gestion.

Le Maire, sur proposition, peut prononcer l'exclusion d'un membre en cas de débordement sur proposition collégiale du conseil de quartier

Le premier mandat est pour tous de 2 ans puis les mandats sont de 3 ans, **renouvelables par tiers tous les ans**

La démission est possible, la charte peut être revue en fonction des retours.

Les décisions seront communiquées et collégiales.

3° Exposé des souhaits émis par les habitants contactés :

Beaucoup ignorent l'existence du conseil de quartier pensant même à une « contre association ». E. Villemagne précise qu'en période électorale la communication descendante est interdite empêchant la diffusion de la liste des représentants. Il serait souhaitable que sur le site de la Mairie, le terme relatif aux conseils de quartiers soit plus explicite.

L'information devrait figurer dans le bulletin municipal après les élections. Ne pas hésiter en attendant à faire fonctionner le bouche-à-oreille.

1) Demande **d'aires de jeux**. Le but serait de recenser les besoins et les lieux d'implantations possibles pour la prochaine réunion.

2) **Problèmes de circulation** : flux trop longs, coordonner les feux de signalisation, voire qu'ils soient « intelligents » en détectant le flux des voitures(rue des granges/Cormery).

Miroirs mal adaptés, priorités à droite dangereuses. Inverser le stop rue du Moulin à Vent/rue de l'Ormeau. Intersection rue de la Canauderie et Moulin à Vent

Demande de mise en zone bleue de la place du 11 novembre.

La rue du Nouveau Bois est particulièrement impactée par la circulation.

Le virage situé entre Auchan et la Papoterie est dangereux, nombreux accidents.

Parking relais à la Papoterie égal circulation supplémentaire sur Saint Avertin. Impact circulation lors travaux du Tram ?

Comment gérer la circulation vers la Bellerie ?lorsque les nouveaux aménagements seront réalisés

Il faudrait d'abord penser à la voirie (rues, parkings) avant l'implantation de nouvelles constructions.

Les conducteurs semblent avoir perdu la notion de priorité des voies les unes par rapport aux autres.

Les chicanes sont dangereuses, certains forcent le passage en particulier les camions de livraison.

Demande de contrôles routiers plus nombreux. Modifier la circulation c'est déplacer le danger pas le résoudre... La police municipale peut être contactée pour examiner les problèmes et les résoudre en accord avec la Mairie.

Point positif, les pistes cyclables sont plus nombreuses mais non obligatoires pour les vélos quand elles sont matérialisées sur les trottoirs. Les vélos sont prioritaires par rapport aux voitures (collectif 37). Revoir le marquage vers les onze arpents(Piétons/vélo) et entretien piste cyclables avenue de gaulle : racines arbres. Les riverains doivent faire attention aux cyclistes en sortant de chez eux(proposition sensibilisation via bulletin municipal). Demande d'une piste cyclable rue de la Canauderie, dangereuse à cause de la vitesse excessive et demande d'un garage à vélos à la médiathèque.

Réponse d'E. Villemagne : une étude est en cours sur le flux de la circulation. Les décisions seront prises après la remise du rapport. Ne pas oublier que nous sommes responsables de notre véhicule.

3) Problème d'entretien du réseau routier, chaussée et trottoirs :

Entretien des rues Auguste Renoir et de l' Ormeau; végétation cachant les panneaux et lampadaires dans résidence du Nouveau Bois + panneau de limitation à 50 caché rue de Cormery (entre le rond- point Auchan et la rue des Tamaris); haie non taillée rue de la Saboterie qui oblige à marcher sur la chaussée.

Suggérer que le service technique passe pour se renseigner aux sujets des problèmes rencontrés. Danger allée Claude Monnet dû à l'absence de marquage et d'entretien. Ciment dans un caniveau rue Toulouse-Lautrec.

Catherine Gaultier rappelle que chaque habitant est responsable de sa portion de trottoir.

E. Villemagne informe qu'un investissement de 1,1 millions d'euros est engagé pour refaire la voirie.

4) Difficulté dans les transports en commun dont les temps ont été allongés, d'où une désaffection et une augmentation de la circulation des véhicules particuliers. La ligne 36 a des horaires inadaptés. Demande de bus vers Château Fraisier et la rue de la Saboterie.

Sensibiliser les parents à l'utilisation des transports en commun présente deux avantages : moins de circulation et plus d'autonomie pour les enfants. Mais il n'existe pas de possibilité de rejoindre le Centre de Tours en bus depuis les hauts de Saint Avertin pour les Lycéens

5) Questions diverses

a) M. Leblais s'occupe de résoudre le problème posé par l'installation d'un nid d'abeilles dans un boîtier gaz allée des Pommiers et surtout de la population de frelons asiatiques attirés par celles-ci.

b) La facturation de la garderie est à voir avec le conseil d'école.

c) Problèmes dus à la sécheresse qui provoque des fissures, voir en Mairie pour déposer des demandes qui seront plus efficaces si elles sont plus nombreuses. Les particuliers demandent à être mieux informés sur les démarches à effectuer.

d) Attention au piratage lors d'envois d'informations, préférer les envois en copies cachées.

e) Demande de rappel dans le bulletin municipal afin que les poubelles ne restent pas sur les trottoirs, ainsi que l'interdiction de se garer sur les trottoirs.

f) La police peut se charger d'un rappel auprès des propriétaires en cas de haies non taillées, chats errants en quantité. Pour ce dernier point, voir aussi avec la SPA.

g) Les enfants veulent participer à la vie de la ville. Un conseil local des jeunes existe mais il a moins de responsabilités qu'un conseil municipal des jeunes.

h) *Mesvoisins.fr* est un site d'entraide diverses en fonction des besoins et des compétences de chacun.

Fin de la réunion à 23 h.

La prochaine réunion de quartier aura lieu après les élections.